



MAIRIE ROCHE
(Loire - 42600)

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 17 septembre 2020 à 20 heures 30 en mairie

Présents : Mme MASSON Christelle, Maire, Mr. PERRETON Blaise, Mme ZIEGLER-DESTOUR Vanessa, Mr GRIOT Laurent adjoints, Mrs GRANDPIERRE Frédéric, VRAY Jérôme, WILLAUME Jean-Baptiste, BESSEY Jean-Yves, Mmes CHARLES Cindy, FAURE Evelyne , MAISSE Annick conseillers municipaux.

Excusés :

Secrétaire de séance : Mme CHARLES Cindy

Lecture est donnée du compte rendu de la séance précédente, n'appelant aucune observation ce procès- verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 - Dossier école, cantine :

Madame ZIEGLERT-DESTOUR Vanessa informe le conseil que la rentrée scolaire s'est bien déroulée tant à l'école qu'à la cantine. Mesdames LE ROUX Evelyne, GRANDPIERRE Elisabeth et GIACOMEL Clémence prennent leurs marques.

Elle précise qu'il convient d'acquérir pour la cantine un micro-onde, un programmeur, des maniques et gants.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres pour ces derniers achats.

Madame ZIEGLER-DESTOUR Vanessa informe le conseil qu'il convient d'équiper Madame LE ROUX Evelyne une paire de chaussures de sécurité dans le cadre des équipements de protections individuels.

Madame ZIEGLER-DESTOUR Vanessa informe le conseil municipal que suite à la première réunion du RPI , une réflexion émanant de la mairie de VERRIERES EN FOREZ quant à la répartition des frais de fonctionnement au prorata des enfants va être menée prochainement.

Madame MAISSE Annick demande pendant combien de temps Madame GRANDPIERRE Elisabeth travaillera à la cantine. Madame ZIEGLE-DESTOUR Vanessa explique que tant que la ligne téléphonique ne sera pas installée, il est nécessaire que Madame GRANDPIERRE soit sur le site au cas où il faudrait venir en mairie pour raisons urgentes, en aucun cas les enfants ne peuvent être laissés seuls. De plus vu le nombre d'enfants à la cantine elle est une aide non négligeable pour Madame LE ROUX Evelyne (habillage, déshabillage, passages aux toilettes etc...)

Madame ZIEGLER-DESTOUR Vanessa informe le conseil que la semaine du 14 au 18 septembre a lieu la classe « cirque » au sein du RPI, les 3 écoles seront donc sur le site de Verrières en Forez ; De ce fait Madame GIACOMEL Clémence prendra le car le matin avec les enfants et reviendra avec eu le soir. Pendant cette semaine Madame GRANDPIERRE Elisabeth ne travaillera pas.

Monsieur GRIOT Laurent informe le conseil que les travaux de la cantine sont maintenant terminés, il propose aux membres du conseil municipal de se rendre sur place. La séance est donc suspendue pendant la visite des lieux.

De retour en mairie Monsieur GRIOT Laurent annonce qu'il a reçu les devis pour les travaux de l'école qui vont se faire pendant la 1^e semaine des vacances de la Toussaint.

Pour les travaux de plâtrerie il a reçu le devis de l'entreprise l'Art du pinceau pour un montant HT de 2080€.

Pour les travaux d'électricité et plomberie il a été reçu 2 devis

- Electricité
 - Ets PEILLARD
 - Ets BARBIER

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'Ets BARBIER.

- Plomberie
 - Ets MOULIN Vincent
 - Ets Concept Chauffage

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'Ets Concept Chauffage.

Le conseil municipal donne pouvoir à Madame MASSON Christelle, Maire pour déposer une demande de subvention auprès du Département au titre des enveloppes solidarités.

2- Personnel communal

Madame ZIEGLER-DESTOUR Vanessa informe le conseil municipal que les fiches de postes des 3 agents techniques ont été mises à jour.

Madame ZIEGLER-DESTOUR Vanessa et Monsieur PERRETON Blaise informent les membres du conseil qu'ils ont eu une réunion avec Mesdames GIACOMEL Clémence, LE ROUX Evelyne et GRANDPIERRE Elisabeth. Une réunion sera organisée avec la mairie de Verrières en Forez pour le poste de Madame GIACOMEL Clémence (mise à disposition).

Pour l'instant le fiche de poste de Madame GIACOMEL Clémence est provisoire jusqu'à la fin des travaux dans la classe.

Messieurs PERRETON Blaise et GRIOT Laurent vont réfléchir à sa fiche de poste jusqu'au 31/12/2020, puis sur celle de 2021, étudier les tâches faites actuellement par Madame LE ROUX Evelyne qui pourraient lui être transférées.

Monsieur PERRETON Blaise informe le conseil du souhait de Madame LE ROUX Evelyne : travailler avec Madame GRANDPIERRE Elisabeth pendant le temps de la cantine pour toute l'année scolaire (nombre plus important d'enfants cette année une moyenne de 24 enfants contre 13 l'an dernier)

Madame MAISSE Annick demande des explications sur le poste de Madame LE ROUX Evelyne, Monsieur PERRETON Blaise rappelle l'historique de cet emploi Il précise que Madame GRANDPIERRE Elisabeth est recrutée en CDD jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020/21 et est rémunérée aux nombres d'heures effectuées chaque mois.

Monsieur GRIOT Laurent prend la parole, il informe le conseil municipal que Monsieur GRANDPIERRE Emilien a laissé sous-entendre qu'il pourrait réintégrer son poste mais sous certaines conditions.

Monsieur WILLAUME Jean-Baptiste demande des explications sur ce dossier de cet agent.

Monsieur PERRETON Blaise l'informe que cet agent a demandé une mise en disponibilité pour convenance personnelle sous l'ancienne mandature, et que s'il désire réintégrer son poste celui-ci est maintenant un temps partiel (mi-temps).

La question d'un agent technique est pertinente Monsieur PERRETON Blaise rappelle qu'il y a un enjeu financier à ne pas minimiser.

Monsieur GRIOT Laurent va préparer un tableau pour évaluer le coût.

Monsieur BESSEY Jean-Yves demande s'il existe un contrat avec l'entreprise Entretien du Haut Forez, non pas de contrat.

Monsieur VRAY Jérôme propose de mutualiser les heures et le matériel entre commune

Monsieur PERRETON Blaise propose de voir le budget, et les conditions de Monsieur GRANDPIERRE Emilien, de voir au niveau des locations ce qui est le plus pertinent garder ou vendre un bien locatif

Monsieur VRAY Jérôme demande s'il y a des prêts en cours pour les logements loués. Monsieur PERRETON Blaise l'informe que les prêts en cours concernent uniquement la salle St Martin et l'école, et la chaufferie bois.

Madame FAURE Evelyne remarque que si Madame GIACOMEL Clémence part pour la mairie de Verrières en forez, cela fera une économie.

Monsieur GRANDPIERRE Frédéric rappelle que le poste de Madame GIACOMEL Clémence est un poste d'agent d'entretien et non d'ATSEM, donc qualifiée pour des missions d'entretiens divers.

3- Location des salles

Madame MASSON Christelle fait part de nombreuses demandes de location de la salle Saint Martin pour des assemblées générales. Il convient donc de délibérer sur le tarif à appliquer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres la location de la salle Saint Martin pour les Assemblées générales sera de 150 €

En ce qui concerne la salle des associations cette dernière est réservée aux associations Rocheloises. Un courrier sera adressé à ces associations leur demandant de nous donner le planning d'utilisation, afin d'éviter que 2 associations se retrouvent en même temps dans la salle. Pour information Monsieur GRIOT Laurent informe le conseil que les clés vont être changées et seront en mairie, les utilisateurs viendront les récupérer et les redéposeront soit auprès de la secrétaire soit dans la boîte aux lettres de la mairie.

Madame MASSON Christelle, Maire donne connaissance au conseil du résultat de la visite de sécurité de la Salle St Martin, l'avis de la commission de contrôle est différé à une date ultérieure fin novembre, le temps que la mairie transmette divers documents.

Madame le Maire informe le conseil de la demande émanant de la trésorerie de Montbrison, il convient de prendre une délibération du conseil municipal pour permettre le remboursement des acomptes versés pour la location des salles et annulée à cause de la Covid 19 et des mesures sanitaires en vigueur. Avis favorable à l'unanimité des membres.

4- Investissement

Madame MASSON Christelle, Maire signale que l'an prochain il va y avoir une double élection, d'où la nécessité d'acquiescer une seconde urne et d'acheter un isoloir.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil autorise Madame le Maire à acquiescer ce matériel et déposer une demande de subvention auprès du Département Loire.

Madame MASSON Christelle rappelle l'obligation pour les collectivités de mettre à disposition des ERP un défibrillateur à compter du 1/1/2021. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, le conseil autorise Madame le Maire à procéder à cet achat auprès de la société SEDI pour un montant de 1 616 € HT, de solliciter une subvention auprès du Département Loire.

5- Gestion des bâtiments - travaux

Madame FAURE Evelyne informe que l'état des lieux de la maison louée par Monsieur JOURJON Clément a été fait. La caution lui sera restituée par le biais de la trésorerie de Montbrison.

Des travaux doivent être réalisés (planche de rive, VMC ...) Madame MAISSE Annick demande si cet appartement peut être reloué en l'état, Monsieur GRIOT Laurent trouve qu'il est mal conçu, Madame ZIEGLER DESTOURS Vanessa dit qu'il est propre et a été bien entretenu donc louable.

Monsieur GRIOT Laurent informe le conseil de demandes de travaux chez d'autres locataires, volets chez Monsieur BENTO, il signale que Monsieur DUVERT Jérôme se rendra chez Monsieur BENTO pour effectuer la réparation du volet . Après en avoir délibéré il est convenu de faire faire un chiffrage des travaux à réaliser et de revoir ce point lors du prochain conseil municipal.

Monsieur PERRETON Blaise informe le conseil, que suite au passage du SIEL pour intervention sur la chaufferie et les compteurs, il va falloir refaire le point avec le SIEL pour une télégestion opérationnelle en mairie et un chiffrage exact pour la facturation auprès des abonnés.

Monsieur PERRETON Blaise fait remarquer qu'il existe depuis le début des anomalies qui ont été mises à jour récemment suite au passage du technicien du SIEL. Il existe des contrats différents pour Monsieur MASSON Henri et Monsieur WILLAUME Jean-Baptiste : factures établies sur consommations réelles, les autres bénéficiaires : estimation avec régularisation enfin d'année.

Madame MAISSE Annick demande si l'installation a été mal faite, Monsieur PERRETON Blaise explique que les problèmes sont dus au fait que les compteurs ne sont pas tous identiques d'où problème au niveau des calculs.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de terminer l'année 2020 avec les bases actuelles et de repartir sur les nouvelles bases dès janvier 2021.

Monsieur PERRETON Blaise rappelle que le but était d'être autonome avec la chaudière bois ce qui n'est pas le cas actuellement.

Monsieur VRAY Jérôme signale qu'il a transféré au technicien d'Abiessence les parcelles où des coupes de bois peuvent être effectuées. Il attend le chiffrage proposé par cette société.

Madame le Maire informe que le SIEL a fait sa visite annuelle des points lumineux de la commune.

Maintien de l'extinction de l'éclairage public la nuit décision prise par l'ancien conseil municipal.

La société EIFFAGE va envoyer un mail avec tarif pour les illuminations 2020.

Madame MAISSE Annick demande qui paye les consommations en cas d'illuminations, Madame MASSON Christelle l'informe que c'est la Communauté d'Agglomération Loire Forez et non la commune.

6- Epicerie - licence 4

Madame le Maire informe le conseil qu'en cas de vente de la licence 4 appartenant à Monsieur MONIER Henri, la mairie devra obligatoirement donner son avis, ce commerce avec licence 4 étant le dernier de la commune. Madame MASSON Christelle précise que Monsieur MONIER devait faire un courrier en mairie.

7- Nomination des membres CCID et représentant CLET

Madame le Maire rappelle au conseil qu'il convient de nommer 24 Rochelois pour la CCID qui désignera 7 membres titulaires et 7 membres suppléants. Elle donne lecture des personnes retenues :

M ADILLON Pierre

Mme BREUIL Lydie

Mme GRIOT Brigitte

M GAURAND Gérard

M GOURBIERE Marc

M GRANDPIERRE Gaétan

Mme GROIZARD Noémie

Mme MOULIN Marie-Agnès

M BOST Patrice

M CHATAIN Robert

M FAURE Daniel

Mme GRIOT Claire

M GOURE Patrick

M GRIOT Jean-Baptiste

M LESAGE Johnny

M MASSON Serge

Mme GOURBIERE Solange
M NIGON Patrick
Mme PIERRE LAFON Mathilde
M GALAMAN Sylvain

Mme NEEL Georgette
Mme FAUCHOT Laurianne
M TRINEL Gratien
Mme FOURNEL Sandy

Cette liste est validée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Madame le Maire rappelle qu'il faut nommer un membre du conseil municipal pour représenter la commune au sein de la CLET. Après concertation sont nommés Monsieur VRAY Jérôme en tant que titulaire, et Madame ZIEGLER-DESTOUR Vanessa en qualité de suppléante.

8- cimetière

Madame MASSON Christelle, Maire informe le conseil que le tarif des concessions du cimetière n' a pas été réactualisé depuis décembre 2015. Le conseil décide de se renseigner sur les tarifs appliqués dans les communes environnantes et de revoir ce point au prochain conseil municipal.

Pour les fêtes de la Toussaint Monsieur GRIOT Laurent informe le conseil qu'il a reçu un devis de la société Entretien du Haut Forez pour un montant de 864 €HT.

Madame MAISSE Annick dit qu'il faut que le cimetière soit « propre » pour la Toussaint.

Madame le Maire propose qu'il soit procédé à une tonde du cimetière avec passage débroussailleuse. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, le conseil municipal décide de faire faire une tonte simple avec un coup de débroussailleuse.

Questions diverses

Madame MASSON Christelle rappelle que la taxe d'aménagement a été fixée à 2.50 % en décembre 2016. Elle demande si les membres du conseil désire la modifier

Après avoir délibéré à l'unanimité , le conseil décide le maintien du taux de 2.50 % pour la taxe d'aménagement.

Madame MASSON Christelle informe le conseil que suite aux élections il convient de refaire la délibération autorisant la mise en place du temps partiel et ses modalités d'application, et autoriser le maire à étudier et valider les demandes qui pourraient être formulées par les salariés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal valide cette délibération.

Madame MASSON Christelle informe le conseil que toujours suite aux élections il convient de refaire la délibération l'autorisant à procéder au recrutement direct en cas de besoins (arrêts maladies, accroissement saisonnier, remplacement d'agents..)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil habilite madame le Maire à procéder au recrutement direct en cas de besoins sus mentionnés.

Madame MASSON Christelle signale qu'il faut nommer un membre du conseil municipal au sein du CNAS (centre national d'action sociale pour les fonctionnaires)

Monsieur BESSEY Jean-Yves est désigné pour représenter la collectivité.

Monsieur PERRETON Blaise informe les membres du conseil qu'il prend en charge le dossier « antenne », que suite au questionnaire il y a eu très peu de retour des administrés sur le dysfonctionnement récurrent. Un mail a été adressé au service en charge de ce dossier.

Madame MAISSE Annick va faire une enquête autour de chez elle, et signalera à Monsieur PERRETON Blaise si elle voit des intervenants sur l'antenne.

Monsieur GRIOT Laurent informe que le dossier sur le curage du plan d'eau a été établi. On attend les indications pour la suite à donner

Madame MASSON Christelle informe le conseil municipal de la vente de la maison sis 243 rue Antoine Lugnier (consorts GRIOT) il est demandé à la commune si elle désire faire valoir son droit de préemption. A l'unanimité des membres, le droit de préemption ne sera pas exercé.

Madame MASSON Christelle informe le conseil que monsieur Marcoux garagiste demande que les travaux soit fait sur le pont menant chez lui.

Monsieur VRAY Jérôme signale que ce pont n'est pas répertorié comme ouvrage communal.

Monsieur PERRETON Blaise explique que l'ancien maire Monsieur GOURBIERE Philippe aurait pris l'engagement de faire les travaux bien que ce pont appartienne à Monsieur MARCOUX, et que suite à passage de membres de la CALF cela relève du ressort de la commune.

Monsieur GRIOT Laurent prend ce dossier en charge et verra Monsieur VIRICELLE de la CALF à ce sujet.

Madame MASSON Christelle donne lecture du courrier émanant de Mme GROIZARD qui désire louer la salle des associations pour des cours de gymnastique.

Monsieur PERRETON Blaise demande si elle est rémunérée, Madame FAURE Evelyne propose de lui demander une participation financière. Le conseil émet un avis favorable sur le principe et demande que Madame GROIZARD soit conviée lors d'un prochain conseil pour présenter son activité plus précisément.

Monsieur BESSEY Jean-Yves informe le conseil que Monsieur MASSACRIER veut faire goudronner. Le conseil décide d'attendre le courrier de l'intéressé.

Madame MASSON Christelle informe le conseil qu'il y a beaucoup de déchets végétaux qui sont déposés sous le château d'eau

Monsieur GRIOT Laurent donne lecture du cahier de doléances. Beaucoup de points relèvent de la compétence de la CALF. En ce qui concerne la demande Monsieur GAURAND (pose d'un regard) il est décidé par 10 voix pour 1 abstention de fournir le matériel à l'intéressé.

La date du prochain conseil municipal est arrêtée au 28 octobre à 20h30.

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 00 h20.